

Intentions pédagogiques en éducation physique au Lycée Martin V

1. Objectifs du cours

- ❖ Prise de conscience des bienfaits de l'activité physique sur la santé et le développement du bien-être personnel.
- ❖ Sensibiliser au dépassement de soi, au goût de l'effort physique.
- ❖ Développer son comportement par rapport au groupe, valoriser l'entre-aide.
- ❖ Apprendre l'esprit sportif : le fair-play (arbitrage, règles, partenaire, adversaire,...).
- ❖ Acquérir différentes habiletés inhérentes à la pratique de certains sports cibles regroupés en famille de sports (axes).

2. Compétences et savoirs à acquérir

La production de tâches permet d'évaluer de manière formative et certificative les compétences.

Compétence : « *Aptitude à mettre en œuvre un ensemble organisé de savoirs, de savoir-faire et attitudes permettant d'accomplir un certain nombre de tâches* »
(Article 5, 1° décret « Missions » du 24 juillet 97).

En fonction des années d'étude, certaines disciplines et compétences sont ciblées par notre équipe. On retrouve dans le tableau ci-dessous, les disciplines programmées selon les axes pédagogiques et en fonction des années.

Disciplines programmées selon les axes pédagogiques et en fonction des années.

	Axe santé	Axe sécurité	Axe expression	Axe sportif
1^{ère} année	Condition physique	Natation Survie	Corps & paroles	Gymnastique Natation technique Jeux collectifs Manipulations ballons
2^{ième}	Condition physique	Natation sauvetage Réanimation		Gymnastique Natation technique Jeux collectifs Manipulations ballons

3ième	Condition physique	Escalade	Accro gym	Sports collectifs
4ième	Condition physique	Réanimation	Accro gym	Sports collectifs
5ième	Condition physique	Escalade		Sports collectifs (Tactique- technique) Sports raquettes
6ième	Condition physique	Réanimation & premiers soins		Sports collectifs (tactique) Sports raquettes

3. Education philosophique et à la citoyenneté (EPC)

En vertu du décret du 22 octobre 2015 qui prévoit que les établissements scolaires de tous les réseaux d'enseignement participent à l'acquisition d'une série de compétences liées à la philosophie et à la citoyenneté, le cours d'éducation physique intègre les compétences d'EPC suivantes :

- ❖ Développer son autonomie affective
 - Se respecter, s'affirmer en respectant l'autre.
- ❖ Contribuer à la vie sociale et politique
 - Coopérer, agir collectivement dans une réalisation commune.
 - Assumer des responsabilités individuelles et collectives.
 - Assumer des tâches et des rôles au sein de l'école.

(Cfr le champ des coopérations socio-motrices)

Cela se traduit par des attitudes/ des compétences propres au cours d'EP qui veillent à

- Valoriser et respecter ses partenaires (coéquipiers et adversaires).
- Respecter des règles convenues dans l'intérêt du groupe et en fonction du but à atteindre :
- Adapter ses comportements aux règles convenues.
- Agir avec fair-play, dans la défaite et la victoire dans le respect de soi et de ses partenaires (coéquipiers et adversaires).
- Assumer différents rôles dans une action collective.

4. Processus d'évaluation

- Le travail journalier est une combinaison des notions d'engagement (effort physique), d'entraide et de fair-play. Il s'agit du travail fourni lors de chaque cours proprement-dit par l'élève.

Le travail journalier se base donc sur les compétences suivantes.

Premier degré.

- Respecter des règles convenues dans l'intérêt du groupe et en fonction d'un but à atteindre.
- Agir collectivement dans une action commune.
- Agir avec fair-play dans la défaite et la victoire, dans le respect de soi et de ses adversaires.

Deuxième et troisième degrés.

- Adapter ses comportements aux règles convenues.
- Respecter ses partenaires, coéquipiers et adversaires.
- Valoriser ses partenaires, coéquipiers et adversaires.

- L'évaluation formative ou certificative se rapporte à une discipline type. Elle est établie selon des indicateurs stricts en fonction de la discipline et en respect de la (les) compétence(s) visée(s). Les compétences visées (autres que celles reprises dans le travail journalier) en fonction des disciplines abordées (cf tableau ci-dessus) se retrouvent dans les programmes des professeurs d'éducation physique du Lycée.

5. Critères de réussite en fin d'année

50% des points sont issus du travail journalier.

50% des points sont issus des différents tests.

Les tests balayent obligatoirement les différents axes.

Chaque axe est abordé et certifié pour le premier degré selon le respect des Compétences socles.

Chaque axe est abordé et certifié pour les deuxièmes et troisièmes degrés selon le respect des Compétences terminales.

6. Matériel scolaire et règlement

Cfr vade mecum en éducation physique, dans le journal de classe.